

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil seize, le 8 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard CERF, **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Bernard LIAIS, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Sophie GUYON à Christian RAYOT, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER et Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 novembre	Le 24 novembre	En exercice	41
		Présents	37
		Votants	40

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

2016-09-07 Service Police Intercommunale-Plan départemental d'actions de sécurité routière
Rapporteur : Monique DINET

Vu la délibération n°2010-05-04 relative à la mise en place d'un service de « police intercommunale »;

Suite à un appel à projets initié par la Préfecture du Territoire de Belfort, concernant la lutte contre l'insécurité routière, la Communauté de Communes du Sud-Territoire est sollicitée, en tant que partenaire, afin de proposer des actions sur l'année 2017. Dans le cadre d'un Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), la Communauté de Communes du Sud-Territoire est invitée à présenter un dossier, comportant des propositions d'actions de prévention, permettant de faire reculer le nombre des victimes sur la route. Les piétons, les jeunes, les deux roues motorisés, l'alcool, les stupéfiants ainsi que la vitesse seront les cibles privilégiées. Un planning sur l'année 2017, budgétisé, sera présenté afin de pouvoir bénéficier d'une subvention à hauteur de 80% du budget global de l'opération.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses (en euros TTC)		Recettes		
(7 interventions de la prévention routière)	500,00€	Subvention PDASR	800,00€	80%
(Frais annexes)	500,00€	CCST auto financement	200,00€	20%
TOTAL	1000€	TOTAL		100%

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

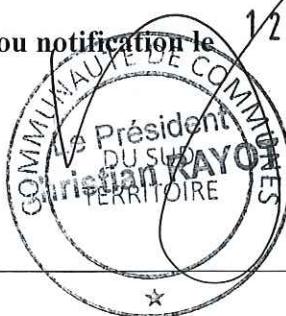
- De valider la mise en place d'un plan d'actions à mener sur l'année 2017 dans le cadre du PDASR sur les communes du Sud Territoire.
- D'autoriser le Président :
 - à solliciter les subventions éventuelles auprès des différents partenaires et compléter par autofinancement le plan de financement,
 - à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes,
 - à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

12 DEC. 2016

Le Président,



Le Président,

